

PV CA

Association des Habitants de LLN

02/11/2025 – 13h

Présent.e.s:	Soraya, Philippe L, Olivier, Baudouin, Jean-Luc
Ordre du jour	<ul style="list-style-type: none">• Répartition des rôles au sein du Conseil d'administration• Point budgétaire• Dossier Ciseau• Dossier Biomasse• Philosophie générale et positionnement public de l'AH• Problématique des colocataires dans des maisons unifamiliales•

Répartition des rôles au sein du Conseil d'administration

Suite à la recomposition du CA, les fonctions ont été confirmées comme suit :

[DÉCISIONS] :

- **Président** : Philippe Laperche
- **Trésorier** : Jean-Luc Van Steenberghe
- **Secrétaire** : Baudouin Boone

La répartition est validée à l'unanimité.

Point budgétaire

Après examen du budget à jour, donné par Anaïs, le CA confirme que la situation financière est stable.

Les seules nouveautés sont :

- l'intégration des frais liés au bureau au Hive 5,
- compensés par une partie du budget 2025 pour l'AH Info qui ne sera pas utilisé

Aucune difficulté financière n'est anticipée à ce stade.

Dossier Ciseau

Le CA a analysé la réponse reçue du Bourgmestre suite à notre courrier du 23 octobre.

Points débattus :

- Incompréhension générale face à l'idée que ce serait à l'AH de s'assurer qu'une décision politique prise par le Collège soit appliquée. Le CA exprime sa surprise : cela relève de la responsabilité des autorités d'abord. Que l'AH doive éventuellement se pourvoir en Conseil d'Etat serait étrange dans la mesure où ce n'est pas à l'AH de devoir faire appliquer les décisions du Conseil communal. Si tel devait être le cas,



cela montrerait le caractère particulier du rôle de l'AH dans notre ville et de son utilité publique primordiale.

- Pour la suite du dossier, le CA préfère recourir directement à l'avis d'un avocat spécialisé, plutôt que de se reposer uniquement sur l'interprétation de la commune.
- Le nom de Me Jacques Sambon est retenu comme première piste.

[DÉCISION] :

Prendre contact avec Me Sambon pour un premier avis juridique.

Dossier Biomasse

Conditions liées au permis

Deux éléments importants doivent être impérativement clarifiés / exigés :

1. **Remise du Plan PRED – article 35** dans le cadre du permis unique, auprès de l'AWAC.
2. **Obtention d'un calendrier clair de communication envers la population**, à demander directement à l'exploitant :
 - Nature des informations transmises
 - Fréquence
 - Procédures en cas d'incident
 - Transparence des mesures

Le CA rappelle que la vigilance citoyenne et institutionnelle repose en partie sur ces engagements formels.

Philosophie générale et positionnement public de l'AH

Le CA réaffirme une ambition forte :

👉 **Redevenir un acteur crédible, écouté et incontournable dans la vie de LLN.**

Cela implique :

- reconstruire un lien direct et constant avec les habitants,
- renforcer les relations avec les comités de quartier,
- offrir une voix structurée et documentée dans les grands dossiers (urbanisme, mobilité, qualité de vie, environnement...).

Ce point fera l'objet d'un travail de fond en 2026.

Problématique des colocations dans des maisons unifamiliales

Les membres du CA souhaitent clarifier les règles en vigueur et les marges d'action possibles.

Questions soulevées :

- Une interdiction de fait existe-t-elle réellement pour les étudiants en maisons unifamiliales ?
- Qui impose cette règle ?
 - L'UCLouvain (via les emphytées) ?
 - La Commune ?
 - Les deux ?
 - Le cadre juridique exact doit être établi.
- Quels moyens d'action l'AH peut-elle mobiliser sur les emphytées (information, interpellation, plaidoyer) ?

- Un courrier pourrait être adressé à INESU pour clarifier leur politique en matière d'occupation des logements.

Élément patrimonial :

Le CA souhaite également savoir si l'AH a déjà agi par le passé sur des dossiers similaires. Thierry Descamps est identifié comme personne ressource pour retracer l'historique.